

Quelques règles à respecter

- >>> La Boite à Vélos est accessible uniquement aux titulaires d'une carte Simplificités enregistrée
- >>> Ce lieu est à votre disposition, respectez-le
- >>> N'oubliez pas de bien refermer la porte derrière vous
- >>> 1 vélo autorisé par carte Simplificités *
Si vous avez plusieurs vélos à garer, merci d'y associer une carte
*Seuls les vélos et les vélos à assistance électrique sont autorisés.
- >>> Le vélo ne doit pas rester plus de 15 jours consécutifs
Ce parking n'est pas un lieu de stockage

Le règlement intérieur complet est consultable sur
www.thionville.fr

Services

- >>> Emplacements dédiés aux vélos à assistance électrique avec prises de rechargement (prévoir un cadenas à anse pour fermer le dispositif de rechargement)
- >>> Station de gonflage

La Boîte à
VÉLOS

Place de la Liberté
57100 THIONVILLE

Une question, une remarque ?
Contactez-nous :
cadredevie@mairie-thionville.fr



La Boîte à VÉLOS

Stationnez votre vélo gratuitement dans un abri



Thionville



www.thionville.fr

Place de la Liberté

100 PLACES GRATUITES DANS UN ABRI FERMÉ



Boutique Citéline
6 rue du Four Banal
THIONVILLE

Ouverte du lundi
au samedi
de 9h45 à 12h30
et de 13h30 à 18h*

Numéro service
clientèle :
03.82.59.31.05.

contact@citeline.fr
* fermée le samedi en période
de vacances scolaires

Comment y accéder ?

>>> Vous avez une carte Simplicités

Rendez-vous à la boutique Citéline pour faire enregistrer votre carte. L'accès sera fonctionnel dans les 2 jours ouvrés.

>>> Vous n'avez pas de carte Simplicités

Vous pouvez l'acquérir (5€) dans la boutique Citéline et la faire enregistrer. Cette carte pourra vous servir si vous souhaitez par la suite prendre un abonnement de transport en commun (bus, train).

Une fois enregistrée, l'accès vous est autorisé pour une période de 1 an 24h/24 et 7j/7.

N'oubliez pas de renouveler votre droit d'accès (gratuit) pour continuer à utiliser l'équipement.

Accéder à la Boîte à vélos



>>> Pour les vélos stationnés en bas :



Mise en place
du cadenas

>>> Pour les vélos stationnés en hauteur :



Mise en place
du cadenas